

Charte pour la Science Ouverte Avignon Université

Bibliothèques

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et — autant que possible — aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. Elle permet à la recherche financée sur fonds publics de conserver la maîtrise des résultats qu'elle produit. Elle construit un écosystème dans lequel la science est plus transparente, plus solidement étayée et reproductible, plus efficace et cumulative. Elle induit une démocratisation de l'accès aux savoirs, utile à l'enseignement, à la formation, à l'économie, aux politiques publiques, aux citoyens et à la société dans son ensemble. Elle constitue enfin un levier pour l'intégrité scientifique et favorise la confiance des citoyens dans la science. »

Deuxième plan national pour la Science Ouverte¹

Cette charte fixe les grandes orientations d'Avignon Université en matière de science ouverte. Elle s'adresse à tous les personnels de la recherche, d'appui à la recherche et des bibliothèques.

Engagement 1 - Ouvrir l'accès aux publications scientifiques

1-1 Avignon Université rend accessible au plus grand nombre les publications issues de ses travaux de recherche en les déposant dans l'archive ouverte HAL Avignon² dès leur publication.

Le dépôt concerne le texte intégral du manuscrit auteur accepté pour publication (après relecture par les pairs et corrections et avant la mise en page de l'éditeur) ou la version PDF éditeur lorsque le contrat signé avec l'éditeur l'y autorise. Le dépôt dans HAL Avignon doit se faire dès la récupération de cette version auteur en indiquant, le cas échéant dans HAL, l'embargo imposé par l'éditeur. Selon les dispositions de l'article 30 de la Loi pour une République numérique, le délai de dépôt ne devrait pas excéder 6 mois pour les sciences et techniques et 12 mois pour les sciences humaines et sociales³.

1-2 Le dépôt de documents en texte intégral sur une plateforme de type réseau social tels que Research Gate ou Academia n'est pas recommandé et ne remplace, en aucun cas, le dépôt dans HAL Avignon, laquelle constitue la seule plateforme d'archivage institutionnel d'Avignon Université.

La citation des articles publiés doit se faire en indiquant le lien vers le dépôt dans HAL Avignon.

1-3 Avignon Université déconseille de recourir au paiement de frais de publication supplémentaires (Article Processing Charges, APC) pour le libre accès dans des revues sous abonnement, appelées revues hybrides.

Seul le paiement d'APC dans des revues nativement en libre accès est recommandé.

¹ https://www.ouvrirlascience.fr/deuxieme-plan-national-pour-la-science-ouverte/

² <u>https://hal-univ-avignon.archives-ouvertes.fr/</u>

³ https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033202746/

Avignon Université comptabilise annuellement les dépenses de frais de publication (Article Processing Charges, APC) exécutées sur son budget et les verse dans l'outil mutualisé Open APC⁴.

- 1-4 Afin d'assurer la visibilité des travaux des enseignants-chercheurs, Avignon Université facilite l'adoption d'identifiants numériques pérennes, notamment ORCID.
- 1-5 Avignon Université définit une politique éditoriale prenant en compte la science ouverte. Ainsi, les Éditions universitaires d'Avignon, diffusent librement sur OpenEdition⁵ l'ensemble de leurs ouvrages et de leurs collections.
- 1-6 Avignon Université promeut l'utilisation d'infrastructures et d'expertises en science ouverte telles que la plateforme française OpenEdition⁶ et le DOAJ⁷.
- 1-7 Avignon Université s'engage à favoriser le dépôt des thèses de doctorants sur STAR et des mémoires de master via DUMAS8.

Engagement 2 – Soutenir le partage des données de la recherche

Avignon Université recommande l'ouverture des données de la recherche qui peuvent l'être, selon le principe: « aussi ouvert que possible, autant fermé que nécessaire ».

Les données de recherche collectées, produites et utilisées par et pour la recherche scientifique à Avignon Université, ou avec des moyens mis en œuvre par l'université, doivent être, dans la mesure du possible, rendues accessibles et réutilisables selon les principes FAIR : Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable.

La mise en place d'une démarche FAIR pour la gestion des données s'appuie sur la création, pour chaque projet de recherche, d'un plan de gestion des données (PGD ou Data Management Plan, DMP).

Engagement 3 – Informer et former à la science ouverte

Avignon Université s'engage à accompagner, sensibiliser et former sa communauté scientifique à la science ouverte:

- En renforçant son offre de formation sur la science ouverte et l'ensemble des sujets et outils permettant de promouvoir les bonnes pratiques de l'accès libre aux publications,
- En proposant des ateliers d'accompagnement au dépôt des publications dans HAL Avignon
- En participant activement ou en organisant régulièrement des événements dédiées à la science ouverte, comme l'Open Access Week.

Engagement 4 - Mettre en œuvre une gouvernance efficace de la science ouverte

La mise en œuvre d'une gouvernance efficace de la science ouverte s'appuie sur :

⁴ https://treemaps.intact-project.org/

⁵ https://books.openedition.org/eua/

⁶ https://www.openedition.org/

⁷ https://doaj.org/

⁸ https://dumas.ccsd.cnrs.fr/MEM-UNIV-AVIGNON/

- ➤ Un COPIL science ouverte qui fédère les acteurs politiques et de la recherche de l'établissement. Ce COPIL a une vocation stratégique, il fixe les orientations et priorise les actions.
- Une personne référente scientifique en charge de la science ouverte mandatée par la direction d'Avignon Université et une personne référente opérationnelle en charge de la mise en application de la science ouverte. Les deux référents coordonnent ensemble la politique de la science ouverte de l'établissement.